

Créer une politique stable pour l'industrie de l'alimentation et des boissons

Le 23 avril 2024, les membres de la Commission consultative spéciale « Alimentation » du CCE se sont réunis pour discuter de l'évolution conjoncturelle dans l'industrie alimentaire et des boissons. Lors de la réunion, le SPF Économie a présenté son rapport sur la conjoncture économique dans les industries alimentaires et la fabrication de boissons (voir l'annexe pour quelques chiffres clés).

En 2022, le secteur de l'alimentation et des boissons a créé 9,8 milliards d'euros de valeur ajoutée, ce qui représente 2 % de la valeur ajoutée totale de notre économie belge.

Le chiffre d'affaires s'est amélioré en 2021, 2022 et 2023, mais avec une augmentation très limitée de la production réelle, et même une baisse dans l'industrie des boissons. Le secteur a subi de très fortes pressions inflationnistes en raison de la hausse considérable des prix des produits agricoles, des matières premières et de l'énergie. Ces pressions ont d'abord été induites par des problèmes d'approvisionnement durant la crise du COVID-19, puis par la hausse des prix de l'énergie, de l'agriculture et des matières premières imputable à la guerre en Ukraine.

Selon les membres de la CCS Alimentation, les chiffres montrent avant toute chose que le secteur est très sensible à différents types de crises, quelles que soient leurs causes.

Outre l'éventualité de nouvelles pandémies et de conflits géopolitiques nouveaux ou persistants, les membres craignent que le changement climatique n'entraîne de nouvelles crises structurelles dans l'industrie alimentaire au cours des prochaines années, en raison de mauvaises récoltes.

Compte tenu du rôle stratégique et économique important du secteur alimentaire pour notre pays et de sa sensibilité aux crises (extérieures), un contexte politique stable et favorable est vital pour le secteur.

C'est la raison pour laquelle les membres de la CCS Alimentation demandent aux différents niveaux de pouvoir et aux futurs gouvernements de se concerter adéquatement avec le secteur avant d'instaurer toute nouvelle politique et de ne pas imposer de nouvelles taxes ou des taxes supplémentaires (TVA, droits d'accise, etc.) au secteur.

Par la présente, les membres émettent le souhait que la CCS Alimentation du CCE soit systématiquement consultée avant la prise d'initiatives politiques.

Annexe : indicateurs d'activité économique

Annexe : Indicateurs d'activité économique

1. Industries alimentaires

Tabel 1-1: Indicateurs d'activité dans les industries alimentaires (2019-2023)

	C10	2019	2020	2021	2022	2023
cateurs d'	Chiffre d'affaires (TVA)	48.894,4	48.174,9	54.863,3	68.472,9	73.355,4
			-1,5%	13,9%	24,8%	7,1%
	Investissements (TVA)	1.371,0	1.377,6	1.486,2	1.690,6	1.743,2
			0,5%	7,9%	13,8%	3,1%
	Indice de production	107,4	106,1	109,9	110,0	111,0
			-1,2%	3,5%	0,1%	0,9%
	Indice des prix à la	122,5	124,0	130,9	162,2	179,5
	production		1,2%	5,6%	23,9%	10,7%

Source: Rapport de conjoncture dans les industries alimentaires et la fabrication de boissons en 2023, SPF Economie

2. Fabrication de boissons

Tabel 2-1: Indicateurs d'activité dans la fabrication de boissons (2019-2023)

	C11	2019	2020	2021	2022	2023
cateurs d'activit	Chiffre d'affaires (TVA)	6.383,9	6.092,4	6.440,1	7.003,0	7.322,7
			-4,6%	5,7%	8,7%	4,6%
	Investissements (TVA)	411,2	338,9	388,1	366,5	362,8
			-17,6%	14,5%	-5,6%	-1,0%
	Indice de production	118,3	100,4	108,7	120,0	115,0
			-15,1%	8,3%	10,4%	-4,2%
	Indice des prix à la	118,5	120,9	123,5	132,0	149,2
	production		1,9%	2,2%	6,8%	13,1%

Source : Rapport de conjoncture dans les industries alimentaires et la fabrication de boissons en 2023, SPF Economie